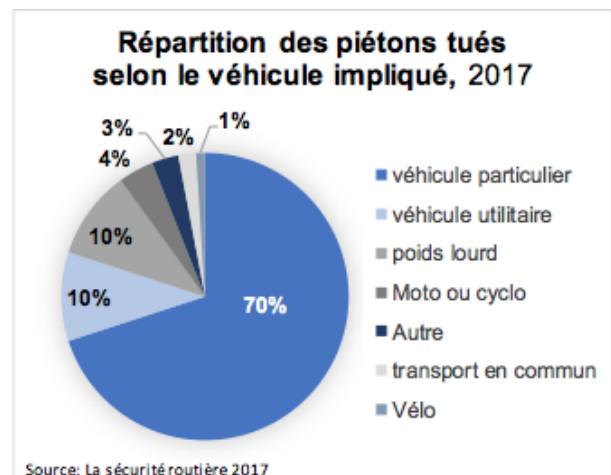
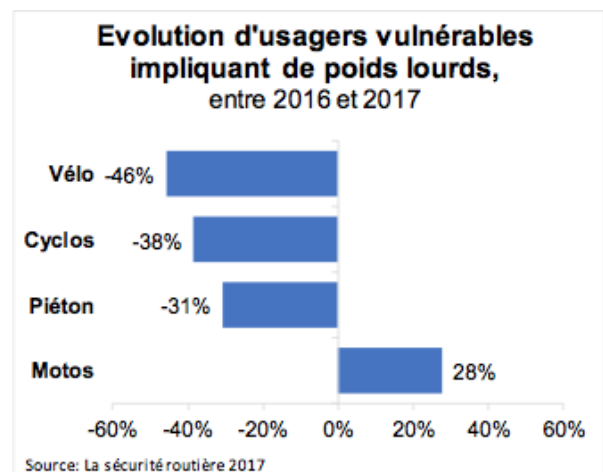
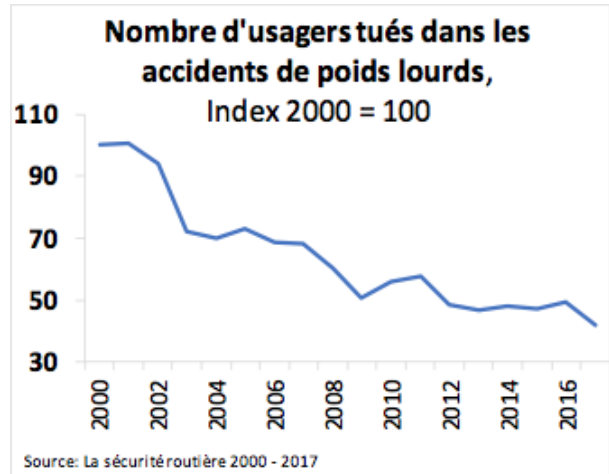


EN 2017,

le nombre d'usagers tués dans un accident impliquant un poids lourd est le plus bas depuis 20 ans. Entre 2000 et 2010, le nombre d'usagers décédés dans les accidents impliquant un poids lourd a baissé de 48 %, soit une diminution moyenne de 6,3 % par an. Depuis 2010, cette diminution est de 4 % par an, soit une baisse deux fois plus importante que pour les accidents qui n'impliquent pas les poids lourds (- 1,8 % par an).

Parmi les accidents mortels impliquant un poids lourd, 70 % concernent des usagers de véhicules particuliers ou de véhicules utilitaires et 30 % des usagers vulnérables (piétons, cyclistes et motocycliste).

Ainsi, en 2017, le nombre de piétons et cyclistes tués dans un accident impliquant un poids lourd a chuté respectivement de - 31 % et - 46 % par rapport à 2016. De plus, sur le total des piétons tués selon le véhicule impliqué, 70 % de cas impliquent un véhicule particulier, 10 % un véhicule utilitaire, 10 % un poids lourd et 10 % un autre moyen de transport.



LA RESPONSABILITÉ PRESUMÉE

Les usagers vulnérables, piétons et cyclistes, sont moins responsables d'accidents mortels, à hauteur, respectivement de 24 % et de 43 %. Cependant les poids lourds n'ont été responsables que de 29 % des accidents mortels, soit 5 point de moins que les piétons (24 %). En revanche, les cyclos (65 %), véhicules particuliers (65 %), motos (56 %) et véhicules utilitaires (50%) ont été plus fréquemment responsables d'accidents mortels. De même, grâce aux formations intensives obligatoires du secteur, après les cyclistes, les conducteurs de poids lourds impliqués dans des accidents corporels non mortels sont les conducteurs le moins en infraction.

